

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de MARVEJOLS

**Société AUTOBIS**

Par arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2019-284-003 du 11 octobre 2019, la demande et le dossier d'enregistrement visant l'extension d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage, présenté par la société AUTOBIS 1100 avenue de la Méridienne 48100 Marejols, est soumis à la consultation du public.

Le lieu d'implantation du projet est situé sur la commune de Marvejols.

Cette consultation du public est ouverte pendant quatre semaines du **lundi 4 novembre au lundi 2 décembre 2019 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance de la demande et du dossier, déposés en mairies de Marvejols, Antrenas et Saint Léger de Peyre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet en mairies, ou les adresser par écrit, avec la mention « consultation du public: société AUTOBIS », à la préfète (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial- faubourg Montbel – 48000- Mende), pendant le délai de la consultation.

Au terme de l'instruction, la préfète prendra par arrêté, soit une décision d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, soit une décision de refus.

Fait, le 11 octobre 2019

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

***SIGNE***

Thierry OLIVIER